

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-107 à 26-110	27	06	06	33
Pour la délibération n°26-111	26	05	06	31
De la délibération n°26-112 à 26-123	27	06	06	33
De la délibération n°26-123 à n°26-124	25	05	09	30
De la délibération n°126 à 127	27	06	06	33

Secrétaire : Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD **Maire**, Mmes Anne TERLEZ, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mmes Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Mme Sylvie LANGEARD **Adjoint**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Thierry BEAUCOUSIN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD

ABSENTS : M. Thierry BEAUCOUSIN pour les délibérations n°26-123 et 26 -124 (en raison du retrait de son mandataire)

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : n° 26-117 - Convention de partenariat avec VACAF pour la mise en œuvre du dispositif « Aide aux vacances enfants (AVE) »

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le
Par affichage, le

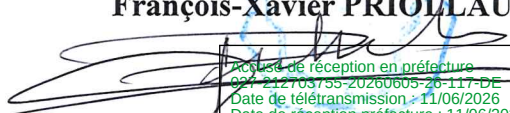
11 JUIN 2026

11 JUIN 2026

Fait à Louviers, le 08 juin 2026

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD


Accusé de réception en préfecture
024 212 703 755 - 20260605-26-117-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026

N° 26- 117

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VACAF POUR
LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « AIDE AUX
VACANCES ENFANTS (AVE) »**

RAPPORT

Mme Marie-Dominique PERCHET .rapporte qu'en 2026, la Caisse nationale des allocations familiales fait évoluer le dispositif « Aide aux vacances enfants » (AVE), afin d'assurer le soutien aux départs en séjours collectifs, pour suppléer le dispositif des « Colos apprenantes ».

« Aides aux vacances enfants » vise à favoriser le départ en vacances des enfants et des adolescents, en leur permettant de quitter leur environnement quotidien, de découvrir d'autres territoires et de bénéficier d'expériences collectives favorisant la mixité sociale, l'autonomie et l'ouverture culturelle.

La Ville de Louviers peut prétendre à la labellisation AVE pour les séjours proposés par les services « Jeunesse » et « Vie scolaire et périscolaire ».

Cette labellisation permettra à la Ville de déduire directement l'aide accordée du coût du séjour facturé aux familles, selon le principe du tiers-payant. Ce mécanisme évite aux familles bénéficiaires d'avancer la totalité du coût du séjour.

Pour les enfants âgés de 6 à 17 ans, lorsque le quotient familial est inférieur ou égal à 950 euros, l'aide peut couvrir 70 % du coût du séjour, dans la limite de 50 euros par jour, pour une durée comprise entre 5 et 15 jours.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, la Ville de Louviers doit conclure une convention de partenariat avec VACAF, permettant de déclarer les séjours et les enfants bénéficiaires, puis de percevoir directement l'aide AVE accordée.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le projet de convention de partenariat avec VACAF relatif à la mise en œuvre du dispositif « Aide aux vacances enfants (AVE) »,

Considérant que le dispositif AVE permet de favoriser le départ en séjours collectifs des enfants et des adolescents, notamment des familles aux revenus modestes, et que la Ville de Louviers souhaite proposer ce dispositif dans le cadre des séjours organisés par les services Jeunesse et Vie scolaire et périscolaire,

Considérant que la convention avec VACAF permettra à la Ville de Louviers de déclarer les séjours et les bénéficiaires, puis de percevoir directement les aides accordées afin d'appliquer le principe du tiers-payant,

APPROUVE la demande de labellisation de la Ville de Louviers au dispositif « Aide aux vacances enfants (AVE) » ;

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir avec VACAF pour la mise en œuvre de ce dispositif ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

